



Strasbourg, 6 novembre 2019

GEC(2019)13

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE (GEC)

Étude sur les bonnes pratiques destinées à promouvoir des approches sensibles à la dimension de genre pour l'accès à la justice

Note conceptuelle

But de l'étude

Rassembler, étudier et présenter des expériences comparatives sur les bonnes façons de promouvoir des approches sensibles à la dimension de genre pour l'accès à la justice, en s'appuyant sur des documents de sources publiques.

Au travers de discussions avec des praticiens, agents publics et ONG pertinent-e-s, lors de visites sur place dans 3 pays, pour approfondit la compréhension des bonnes pratiques retenues afin d'inciter d'autres pays à les adopter et à les appliquer.

L'objectif est d'exploiter et de compléter les conclusions du GREVIO qui concernent la violence à l'égard des femmes et l'accès à la justice, en mettant l'accent sur les expériences positives majeures qui sont traitées, entre autres, dans les chapitres V et VI des rapports par pays du GREVIO.

Toutefois, afin d'éviter une confusion avec le mandat de suivi du GREVIO, et afin de montrer que les obstacles à l'accès à la justice ont des effets en dehors du contexte de la violence, l'étude prendra aussi en compte un aspect non lié à la violence à l'égard des femmes au sens strict. De plus, l'un des pays choisis ne sera pas l'une des Parties à la Convention d'Istanbul.

L'étude contiendra une mise en garde précisant que son contenu ne préjuge en rien de la position du GREVIO.

Calendrier

Novembre 2019 : collecte d'informations, d'études et de rapports à partir de sources du domaine public, choix des pratiques, et consultation/accord des membres de la GEC concerné-e-s pour l'organisation d'une visite sur place.

Visite dans trois pays en une semaine, **9-13 ou 16-20 décembre 2019.** (en fonction des vols disponibles : pays n° 1 le lundi, pays n° 2 le mercredi et pays n° 3 le vendredi).

Rédaction des comptes rendus des visites fin décembre 2019/première moitié de janvier 2020.

Projet de rapport élaboré par l'équipe et le secrétariat, pour la fin janvier 2020.

Commentaires des institutions rencontrées (et du/de la membre de la GEC, s'il est concerné) sur le projet de rapport (les questions traitées dans la partie descriptive du rapport ne sont pas nécessairement spécifiques à un pays) : Février 2020.

Finalisation de l'étude début Mars 2020.

Présentation de l'étude lors d'un évènement en 2020.

3 GEC(2019)13

Choix des pays/pratiques

Les pays sont choisis en fonction des critères suivants :

a) expérience que les institutions publiques et/ou organisations de la société civile du pays ont du sujet (sources : rapports annuels de la GEC ; rapports du GREVIO et autres travaux du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul ; cours HELP du Conseil de l'Europe sur l'accès à la justice pour les femmes et rapports de projet et évaluations ; documents du domaine public ; entretiens avec des représentante-s de la GEC) ;

b) diversité des traditions juridiques/institutionnelles (autrement dit, les trois pays ne doivent pas se trouver dans la même sous-région).

Si nécessaire - par exemple pour aider à identifier les organismes compétents, organiser les rencontres et trouver des lieux de réunion, et aussi pour faciliter les contacts - l'assistance des membres de la GEC des pays concernés sera sollicité. Les membres de la GEC concerné-e-s seront, ne serait-ce que par courtoisie, informé-e-s de la visite de l'équipe chargée de l'étude.

Équipe chargée de l'étude

Trois expert-e-s (deux membres de la GEC spécialistes du sujet et un-e consultant-e externe) et un-e membre du Secrétariat.

Organismes et institutions à rencontrer/Modalités pratiques

Les institutions ou ONG rencontrées seront déterminées au cas par cas en fonction des acteurs/trices des bonnes pratiques, éventuellement avec l'aide des membres de la GEC concerné-e-s. Il pourra s'agir d'institutions publiques, d'ONG, de prestataires de services juridiques ou de soutien, ou d'autres personnes/organisations pertinentes.

Pour gagner du temps, en particulier lorsqu'il est prévu de rencontrer plusieurs organisations/personnes, des tables rondes seront organisées en un lieu unique, dans la mesure du possible. Les réunions peuvent se tenir dans les locaux d'une institution publique ou d'une ONG visitée, ou être organisées par l'institution du/de la membre de la GEC (s'il/elle a proposé son aide), ou — si aucune salle de réunion n'est disponible — se tenir à l'hôtel où loge l'équipe chargée de l'étude.

Les échanges de vues se dérouleront en anglais, à moins que l'un des organismes hôtes puisse assurer un service d'interprétation.

Une note expliquant la finalité de l'étude sera envoyée à l'avance aux personnes à rencontrer. Les personnes qui ne peuvent pas assister à une réunion ou participer à un échange de vues en anglais (ou autre langue commune à l'équipe chargée de l'étude) pourront soumettre des informations par écrit.

Résultats

Le rapport présentera les conclusions tirées des documents rassemblés et des échanges de vues organisés pendant les visites, en mettant l'accent sur les éléments susceptibles d'inciter d'autres pays à entreprendre des initiatives analogues. Il identifiera, entre autres :

- a) les moyens d'instiller des approches sensibles à la dimension de genre dans le système judiciaire (conception des politiques) procédures de police/de poursuite/judiciaires, travaux des ONG;
- b) les méthodes de mise en œuvre de ces politiques et d'aide à la mise en œuvre (mise en œuvre des politiques);
- c) les mesures et approches contribuant à mieux faire connaître les éléments de ces politiques (aide à la mise en œuvre, formation, sensibilisation) ;
- d) la façon de tirer des enseignements de l'expérience afin de prendre des mesures correctives, s'il y a lieu (évaluation et adaptation des politiques).

Exemples de points de départ mis en avant dans des rapports du GREVIO:

- Selon des études suédoises, il est beaucoup plus probable que les femmes victimes de viol continuent de témoigner et engagent une procédure pénale lorsqu'elles sont accompagnées d'un avocat dès le premier entretien avec la police (voir également <u>Time for Change – justice for</u> <u>rape survivors in the Nordic countries</u>).
- Un rapport d'Amnesty International sur la Finlande intitulé <u>Fighting the lottery</u> montre que les victimes de viol qui signalent immédiatement l'agression qu'elles ont subie ont 75 % de chance en plus de voir leur affaire traitée. Ce chiffre tombe à 25 % si le viol est signalé une semaine plus tard, ce qui montre bien la nécessité de sensibiliser la police au fait que la crédibilité d'une victime qui ne signale pas l'agression immédiatement n'est en rien entamée.

Pour ce qui concerne les informations de source publique, une <u>étude réalisée par Women's Aid au Royaume-Uni</u>, par exemple, a permis d'identifier des pratiques et des facteurs qui ont une incidence sur l'issue des procédures judiciaires dans les tribunaux aux affaires familiales traitant de la violence domestique.